

**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE
ANNEE SCOLAIRE 2010/2011**

**NOTE AUX PARENTS D ELEVES DE NATIONALITE FRANCAISE DEVANT
PASSER EN CLASSE DE SECONDE - PREMIERE ET TERMINALE EN
2010/2011**

Monsieur, Madame,

Nous vous informons que vous pouvez faire un dossier de demande de prise en charge pour les frais de scolarité pour l'année scolaire 2010/2011.

CLASSE DE 3ème :

Les dossiers sont à retirer **auprès de madame LOUSSAIEF** au collège

CLASSES DE SECONDE ET PREMIERE :

Les dossiers sont à retirer **auprès de madame RAIS** au lycée.

Ils devront être retournés dûment remplis avant le **29 janvier 2010** à **Madame BELAID service écolage**.(entrée bâtiment administratif - bureau près de l'association des parents d'élèves)

Nous vous rappelons que ce **dossier est à déposer tous les ans, il n'est pas renouvelable par tacite reconduction.**

Les familles n'ayant pas déposé le dossier dans les **délais impartis se verront refuser la prise en charge**, aucune dérogation ne sera accordée par l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger.

Les familles ayant déjà déposé une demande de bourse pour l'année scolaire 2010/2011 ne sont pas concernées par cette mesure.

Nous vous remercions pour votre attention et vous prions de croire, Monsieur, Madame, en nos salutations distinguées.

Le Proviseur,
René FUCHS



N.B VOUS DEVREZ IMPERATIVEMENT PORTER SUR LE DOSSIER LE NUMERO D'IMMATRICULATION CONSULAIRE DE **VOTRE ENFANT** ; si vous ne le connaissez pas, veuillez prendre contact avec le service du consulat au 71.105.021 ou 71.105.026 ou 71.105.022 ou vous rendre directement au consulat.